



## La participation politique des jeunes, un enjeu national

---

Les associations de Jeunesse et d'Education Populaire membres du Cnajep sont attachées à favoriser la participation des jeunes à la vie publique et œuvrent chaque jour en ce sens sur tout le territoire et à tout niveau.

Le Cnajep et ses organisations membres CONSIDERENT que la participation politique des jeunes :

- Permet des apprentissages tant pour les jeunes que pour les élu.e.s ou représentant.e.s d'institutions. Cependant elle ne saurait se résumer simplement à une activité éducative : faire participer les citoyen.ne.s aux décisions qui les concernent est également une manière d'améliorer l'efficacité de celles-ci et d'en faciliter la mise en œuvre en s'appuyant sur forme d'expertise d'usage.
- Dépasse les pratiques de consultations d'organisations choisies et décidées uniquement en fonction d'un agenda défini par les pouvoirs publics. Une réelle participation politique des jeunes est construite de manière structurée, transparente et ouverte.
- Ne peut se réduire à l'engagement de service civique ou à la participation à des actions définies par l'Etat et que pour être équilibrée une politique de la participation des jeunes doit aussi associer ceux-ci aux décisions de la vie publique en générale et à celles qui les concernent en particulier.
- Ne s'exprime pas uniquement au travers de la consultation périodique et du scrutin électoral, mais bien au travers de la mise en responsabilité des jeunes dans des associations et dans les instances politiques.
- Doit être basée sur des processus cycliques de travail mettant en œuvre les principes suivants :
  - Un co-pilotage associant pouvoirs publics, jeunes et organisations de jeunesse
  - Un sujet ou une thématique définie
  - Un attendu politique spécifié en amont
  - Un calendrier clair dès le lancement du processus
  - Des modalités de dialogues ouvertes et complémentaires (Rencontres, conseils de jeunes, consultations en ligne, ...)
- Se vit particulièrement par l'engagement dans la vie associative, et particulièrement dans sa gouvernance. Les organisations de Jeunesse et d'Education Populaire sont à ce titre particulièrement concernées par la place des jeunes dans leurs fonctionnements démocratiques.
- Suppose une éducation à la citoyenneté, et ce dès le plus jeune âge.



Le Cnajep et ses organisations membres RAPPELLENT donc que :

- Depuis 2013 le Cnajep anime pour la France un processus européen de Dialogue Structuré par délégation du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
- Le IVème cycle de travail de ce processus a permis l'adoption d'une résolution du groupe jeunesse du conseil de l'UE invitant les Etats membres à mettre en place des stratégies au niveau national et/ou régional pour assurer la participation des jeunes. Il est recommandé que ces stratégies puissent s'appuyer sur une complémentarité avec le secteur de l'éducation formelle, les organisations de jeunesse, la complémentarité entre activités en ligne et hors-ligne, les nouvelles formes de participation des jeunes. Ce travail a fait l'objet d'une publication du Cnajep.
- Le gouvernement a déposé le 13 Avril 2016 un projet de loi intitulé « Egalité – Citoyenneté ». Ce projet de loi n'a pas été l'occasion pour le gouvernement de se saisir du sujet de la participation politique des jeunes et de proposer un projet à la hauteur des ambitions affichées au niveau européen.
- Depuis l'annonce par le gouvernement du travail de la loi dite « Egalité-Citoyenneté » le Cnajep a mis en place un travail de plaidoyer auprès du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de l'assemblée nationale et du CESE afin d'y intégrer la mise en place d'un processus national de participation politique des jeunes. 2 propositions d'amendements ont été co-écrites dans ce but.
- Un amendement travaillé par le Cnajep est toujours présent dans le projet de loi. Il concerne l'article 16 déléguant le chef de filât de la compétence jeunesse aux exécutifs régionaux en proposant de l'assortir de l'obligation de mettre en place un processus annuel de dialogue structuré ouvert à tous les jeunes en vue de définir les orientations politiques des différentes collectivités et services de l'Etat du territoire.
- Un décret instituant la mise en place d'un Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) a été écrit par le gouvernement. Différents échanges avec les pouvoirs publics ont permis d'y renforcer la place de l'éducation populaire. Le Cnajep estime cependant que, sous sa forme actuelle, si ce conseil permet la mise en place d'un processus ouvert de participation politique des jeunes il ne la garantit pas pour autant. Il serait pertinent par exemple que ce COJ soit en charge de la clause d'impact jeunesse mise en place par la circulaire de mai 2016.
- Le Cnajep a porté une étude sur la place des jeunes dans les instances de gouvernance des AJEPs. Cette étude a permis de modéliser différentes approches visant à faciliter la participation des jeunes et a abouti à la création d'outils de débat et de travail pour ses associations membres.

Ainsi, le Cnajep et ses organisations membres DEMANDENT :

- La mise en place de processus ouverts et transparents de participation des jeunes qui puissent associer différents espaces d'engagement des jeunes, notamment associatifs, ainsi que les jeunes citoyen.ne.s à tout échelon.
- La mise en œuvre d'un processus annuel d'envergure nationale visant à assurer l'implication des jeunes dans les orientations des politiques publiques, et en particulier celles qui les concernent, s'inspirant des principes du Dialogue Structuré. Ce processus doit être centré sur une thématique et en lien avec les responsables politiques pertinents afin de contribuer à élaborer, mettre en œuvre ou évaluer les politiques publiques en faveur de la jeunesse.
- Aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités politiques en rendant compte aux citoyen.ne.s de la manière dont leur parole est prise en compte dans les processus de participation politique et de consultation de celui-ci.



- Aux pouvoirs publics d'agir pour le rajeunissement d'une vie publique dont les jeunes sont massivement exclus. Il s'agit dès lors d'abaisser à 18 ans tous les critères d'éligibilité, de limiter le cumul des mandats dans le temps et dans le nombre et de favoriser la création d'espace d'investissement des organisations de jeunes tant au niveau local que national
- Un travail de fond regroupant les acteurs publics et la société civile, visant à encourager la participation des jeunes aux différentes instances et l'élection de jeunes à des postes à responsabilité. Il s'agit dès lors de promouvoir la mise en responsabilité de jeunes dans les instances étatiques, dans les collectivités, dans les instances professionnelles, dans les conseils lycéens et universitaires.
- Une reconnaissance et une valorisation des différentes formes de participation associative et citoyenne.

Afin d'œuvrer à cette ambition, le Cnajep et ses organisations membres DECIDENT de :

- Continuer et amplifier le plaidoyer pour une structuration du dialogue entre jeunes, organisations de jeunesse et pouvoirs publics auprès du gouvernement et particulièrement auprès du ministère en charge de la jeunesse et des parlementaires des trois assemblées.
- Lancer une expérimentation sur la mise en place de processus de participation des jeunes au niveau régional impliquant au moins 2 Crajeps et s'appuyant sur des fonds européens. Cette expérimentation devra permettre de bâtir des propositions de mise en œuvre des amendements soutenus par le Cnajep dans le cadre de la loi Egalité – Citoyenneté ainsi que de positionner les Crajeps en tant qu'acteurs principaux de la participation politique des jeunes dans chaque région.
- Mettre en œuvre un processus national de dialogue structuré piloté par le Cnajep sur l'année 2017 en association avec les institutions et organisations partenaires se reconnaissant dans la vision de la participation politique des jeunes tels qu'exprimée dans ce texte. Le Cnajep et ses organisations gardent, à terme, l'objectif d'y impliquer le gouvernement et le parlement.
- Mandater les représentants des organisations de jeunesse et d'éducation populaire au sein du COJ pour défendre la mise en place d'un processus thématique annuel, ouvert à tou.te.s et transparent dans les travaux du conseil. Un travail avec les autres collègues composant le COJ devra être effectué en amont afin de porter collectivement cette ambition.
- De travailler à renforcer la place des jeunes dans la gouvernance des AJEPs, ainsi qu'au sein de l'ensemble des CRAJEPs, et de partager au Cnajep les résultats de toute expérimentation ou expérience réussie d'implication des jeunes dans les associations en vue de produire de nouvelles connaissances à partager.

L'ensemble de ces actions et expérimentations devront permettre de démontrer la pertinence de nos propositions et de légitimer le plaidoyer porté sur le long terme.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, LE CNAJEP est une coordination qui réunit plus de 75 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets et concernent plus de 10 millions de personnes (enfants, jeunes, adultes).

Le Cnajep constitue un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep se situe ainsi comme une force de proposition et d'interpellation sur la jeunesse et l'éducation populaire, et est inscrit dans des dynamiques de co-construction des politiques publiques.

En plus de sa structuration nationale, le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les CRAJEP) implantés sur l'ensemble du territoire. Membre fondateur du Forum européen de la Jeunesse, le Cnajep, en tant que Conseil national de Jeunesse, est également particulièrement impliqué sur les questions de citoyenneté et de politiques de jeunesse au niveau européen. Pour plus d'infos : [www.cnajep.asso.fr](http://www.cnajep.asso.fr)